



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE

# « ÉDUCATION DES FILLES ET FORMATION DES FEMMES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE, DEFIS, BONNES PRATIQUES ET PISTES D' ACTIONS »

N'Djamena, Tchad, 18-19 Juin 2019

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

### 1 Enjeux et contexte.

La conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes a été organisée conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Etat Tchadien.

Elle était placée sous le Très Haut patronage du Président de la République du Tchad, Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO, et de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise MUSHIKI WABO à qui s'est joint, Monsieur le Premier Ministre de la République du Rwanda son Excellence Monsieur Édouard NGIRENTE.

Cinquante (50) ministres, ambassadeurs et représentants d'organisations internationales ont pris part à l'ensemble des travaux.

Au total la conférence a réuni plus de quatre cent (400) participantes et participants provenant de trente et un (31) pays dont le Tchad.

### 2 Déroulement des travaux

La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions.

Leurs excellences M. Le Président Idriss DEBY ITNO et Mme Louise MUSHIKI WABO ont souligné avec force, la nécessité d'un engagement accru en faveur de l'éducation des filles et la formation des femmes tant au plan international que dans les pays.

Ils ont réaffirmé que le développement et la prospérité de nos pays dépendent largement de notre capacité à gagner la bataille contre la déperdition scolaire, les inégalités entre les filles et les garçons, toutes les formes de violences faites aux filles à l'école, les mariages précoces des jeunes filles, l'analphabétisme, pour ne citer que quelques fléaux encore bien présents dans nos pratiques sociales.

Ils ont indiqué la nécessité d'aller au-delà des constats, pour dire comment la Francophonie, en relation avec ses partenaires devrait contribuer à la résolution des problèmes identifiés.

SE Mme Louise MUSHIKIWABO a réaffirmé l'importance de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, et souligné la nécessité de partager sur une plateforme numérique, les bonnes pratiques en faveur de l'éducation des filles et de la formation des femmes.

Les travaux de ces deux journées étaient rythmés par des tables rondes et des ateliers : au total, cinq (5) table-rondes en plénière et onze (11) ateliers thématiques en parallèle.

Les échanges dans les tables-rondes ont permis de faire un point sur :

- les progrès et les défis de l'éducation des filles et de la formation des femmes,
- les politiques à l'œuvre,
- la problématique du financement,
- les cadres partenariaux et l'apport du secteur privé,
- le fonctionnement des systèmes éducatifs,
- le rôle des acteurs de la société civile,
- l'éducation des filles et des femmes en situation d'urgence.

Les tables rondes ont fait découvrir aux participants qu'il existe de nombreuses bonnes pratiques qu'il va falloir ressembler, documenter et partager.

Elles ont démontré la nécessité de mieux comprendre les logiques à l'œuvre afin de mieux les accompagner.

Le caractère multidimensionnel des problématiques a été souligné, ce qui conduit à construire des réponses globales et multi-acteurs.

Les ateliers ont permis d'aborder des questionnements spécifiques, de relever des bonnes pratiques et de formuler des recommandations et propositions. Nous allons maintenant vous présenter.

## **Recommandations et propositions d'actions**

Les travaux de cette conférence permettent à la Francophonie d'affirmer son ambition pour l'éducation des filles et la formation des femmes suivant trois grands axes :

1. Mieux mesurer pour mieux agir ;
2. Mieux former pour mieux enseigner et apprendre ;
3. Mieux partager pour mieux transformer.

### **Axe 1 : MIEUX MESURER POUR MIEUX AGIR**

**Dans cet axe, deux dispositions spécifiques ont été proposés :**

#### **1. La création d'un Partenariat francophone sur les données statistiques « Genre et éducation »**

- L'élaboration d'outils nécessaires à la production, à la diffusion des données spécifiques sur l'éducation des filles et des femmes et à l'évaluation des acquis et des compétences ;
- La formation et l'appui des équipes en charge des données statistiques pour la production de données fiables et actualisées, leur traitement et leur exploitation.

## **2. Mise en place d'un mécanisme de suivi des progrès sur l'éducation des filles et la formation des femmes**

- Mettre en place un mécanisme volontaire de rapportage, de suivi de l'évolution de la situation de l'éducation des filles et la formation des femmes et d'aide à la décision ;
- Mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques, les diffuser et capitaliser sur les projets structurants ;
- Assurer une veille continue sur les bonnes pratiques en matière d'accès, de maintien à l'école, de valorisation de la formation technique et de promotion des filières scientifiques.

Ces deux dispositions permettront aussi de produire les outils nécessaires au renforcement du plaidoyer en faveur de l'éducation des filles et de la formation des femmes.

## **Axe 2 : MIEUX FORMER POUR MIEUX ENSEIGNER ET APPRENDRE**

Pour contribuer à ce que les enseignants enseignent mieux et que les apprenants apprennent mieux, trois dispositions spécifiques seront prises :

### **1. Le renforcement des formations initiale et continue des enseignants et personnels de supervision**

- Développer des formations à distance accessibles aux enseignants et enseignantes, en priorité en zone rurale ;
- Développer des outils d'autoformation pour les enseignants et les élèves ;
- Inciter les pays à innover : viser le changement social et culturel malgré les résistances.

### **2. Le développement d'une norme « Éducation-Égalité » pour les ressources pédagogiques francophones**

- Créer une norme « Éducation-Égalité » et un processus de certification de manuels scolaires et former les équipes nationales de gestion des programmes éducatifs en ce sens ;
- Implanter progressivement la norme dans les processus de développement du matériel pédagogique et en faire une référence dans les cahiers de charge.

### **3. L'adoption et l'implantation de la planification sensible au genre**

- Favoriser l'inscription des filles dans les programmes de formation professionnelle et analyser les filières les plus prometteuses pour l'emploi des femmes ;
- Soutenir la mise en place des plans sectoriels tenant compte du genre, et un suivi qui assurèrent la mise en œuvre des interventions réduisant les disparités ;
- Encourager la coopération entre les différents secteurs (éducation, santé, protection sociale, etc.) pour assurer une approche multisectorielle.

## **Axe 3 : MIEUX PARTAGER POUR MIEUX TRANSFORMER**

Pour mieux partager afin de mieux transformer les systèmes éducatifs et les dispositifs nationaux, deux principales dispositions sont retenues :

### **1. Création d'un méta-portail de services numériques**

- Développer et mettre en place un méta-portail garantissant que tous les contenus intègrent l'égalité femmes-hommes, recensant toutes les bases de ressources pédagogiques sur l'éducation de base, l'alphabétisation et la formation professionnelle et valorisant les bonnes pratiques ;
- Donner accès aux enseignants et aux personnels de supervision pédagogique à des formations en ligne sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes ;
- Développer des initiatives numériques pour appuyer prioritairement la formation des filles et des femmes dont celles, notamment en zones rurales.

### **2. Renforcement de la coopération Francophonie, États et gouvernements et société civile pour l'égalité femmes-hommes**

- Lancer un appel à initiatives ouvert aux Organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG), favorisant le partenariat entre les États et gouvernements membres et la société civile pour l'éducation des filles et de formation des femmes, et visant à inciter les jeunes filles à s'orienter vers des carrières où les femmes sont actuellement moins présentes ;
- Appuyer les États pour des campagnes de sensibilisation et de promotion de l'éducation des filles auprès des communautés, notamment des autorités locales traditionnelles, des comités de gestion et d'associations de parents d'élèves.